

bâton, un noir dans toute la force de l'âge.

Monteuse calomnie ! Est-ce qu'on tue une valeur de douze à quinze cent dollars ?

Avez-vous jamais vu un banquier taper sur un portefeuille bourré de valeurs jusqu'à les mettre en miettes ? Non, n'est-ce pas ? Pourquoi voulez-vous que le planteur soit plus déraisonnable ?

Ah ! s'il s'agissait de quelque vieille négresse impotente, bouche inutile, travailleuse ou juchère, peut-être que la correction pourrait ne pas s'arrêter au moment opportun, et dépasser un tantinet la limite de résistance offerte par la vieille.

Mais, je vous le demande, cela vaut-il la peine qu'on s'en occupe, et n'est-ce pas abuser de l'attention des gens sensés que de les entretenir de pareilles misères ? On a fait grand bruit d'enfants arrachés à leur mère. Ces choses-là arrivent tous les jours en Europe, et personne n'y prend garde. Le petit Mortara n'a pas été rendu, que nous sachions, à sa famille ; et cependant celui-là est un blanc. En Amérique, ce rapt n'aurait pu être toléré. Quand nous vendons les produits de nos noirs, nous ne faisons ni plus ni moins que nous conformer aux prescriptions de vos plus célèbres socialistes, c'est-à-dire "les enfants élevés par l'État." Pourquoi nous reprocher de mettre en pratique les préceptes de vos grands précurseurs ! Mauvaise foi, taquinerie.

Nous avons gardé pour la fin notre argument irréfutable, la carte qui doit nous donner partie gagnée : Le Coton ! Ah ! ah ! messieurs les négrophiles, vous le savez : plus d'esclaves, plus de calicot ! Quand vous criez à bas la traite, c'est exactement comme si vous protestiez contre vos chemises. Imprudents ! qui feignez d'ignorer que nos coups de fouet sont pour vous la meilleure des lessives.

Mais votre linge blanc a besoin de noirs !

Le jour où l'esclavage sera aboli, vous serez forcément réduits à étaler au grand jour vos gilets de flanelle. En vain vous mettez des jabots ; en vain vous blanchissez les plisseront à petits plis ; inutilement vous les couvrirez de boutons précieux : vous aurez là sur la poitrine un témoignage de la bonté de notre cause et de l'imprudences de vos doctrines. Vous porterez le calice que vous aura mérité le scandaleux appui donné aux abolitionnistes.

Aussi, croyez-vous, hâtez-vous de nous reconnaître. Il y va de vos manchettes, du trousseau de vos filles. Si, par impossible, vous persistiez à nous refuser le droit de cécessionner et celui de continuer à fouailler le nègre—cette sombre parodie de l'homme blanc,—vous vous trouveriez un jour acablé de douleur devant la grande armoire vide de vos pères, et le mot *lingerie* n'aurait plus de signification pour vous dans aucune langue. — *Charivari.*

INJUSTICE ET TYRANNIE.

L'antipathie de la race bretonne pour toutes les nations avec lesquelles elle s'est trouvée en contact s'est toujours manifestée clairement dans tous ses rapports particuliers et sociaux, et les Canadiens n'ont pas été plus favorisés par cette race après la reddition de cette colonie par la France à l'Angleterre. Nous, Canadiens, qui avons toujours aimé, depuis ce jour néfaste pour notre nationalité, à prouver à la France que, malgré l'abandon cruel de ses fidèles colons, des cœurs français battaient encore fièrement dans nos poitrines d'élites, et soupiraient sans cesse dans l'espoir de meilleurs jours, avons eu pour ce péché d'affection bien des humiliations à subir de la part de ceux qui nous ont toujours traités en peuple conquis. Peu à peu, et à mesure que notre population a grandi, des sentiments plus sympathiques chez ceux qui avaient intérêt à nous ménager pour neieux nous exploiter, sont venus jeter un peu de baume sur nos plaies à peine cicatrisées. Nous avions droit d'espérer que l'idée de notre conservation commune devait resserrer les liens de l'amitié et nous mettre sur le même pied d'égalité que nos soi-disant vainqueurs ; mais cette antipathie ramennière n'était pas encore éteinte dans tous les cœurs saxons ; il restait encore un germe de cette animosité nationale, et, faut-il le dire, cette antipathie pour notre nation s'est retrouvée toute vivace dans le cœur d'un juge, élevé à la plus haute sommité des honneurs par des Canadiens-Français, et ce juge, c'est l'Honorable Andrew Stuart. Depuis sa nomination au poste honorable qu'il occupe, le juge Stuart a prouvé qu'il était le digne descendant de cette famille qui a toujours eu les Canadiens en exécution, et c'est sur tous ceux de notre nation qui se sont trouvés à sa portée, dans ses moments de crise nerveuse, qu'il a exercé ses actes de tyrannie et d'injustice. La partie canadienne française du barreau de Québec a souvent été la victime de ses actes arbitraires, et plus d'un de ses membres a eu à se plaindre de sa tyrannie, sans parler de sa partialité dans ses décisions, qui était si visible que l'on pouvait la pointer du doigt. Soumettre sa conduite à la censure publique aurait été s'exposer à être pour toujours l'objet de la vengeance de cet honorable juge qui a son indépendance garantie par la loi. Malgré son droit, le barreau devait protester en silence et attendre ; mais aujourd'hui la lumière se fait, et c'est au *Grognard* à faire connaître les excès de sa haine outrecuidante.

Pour démontrer jusqu'où peuvent l'entraîner ses passions intolérantes, je relaterai brièvement, mais avec vérité, ce qui s'est passé durant le terme de la Cour de Circuit présidée par son Honneur, lundi, le 22 septembre courant. La Cour de Cir-

cuit, qui, comme chacun sait, est une cour où se décide, d'une manière très sommaire, toutes les causes de peu d'importance, ne se tient qu'une fois par mois ; aussi les causes sont-elles très-nombreuses. Dans cette Cour, parties et témoins sont présents pour voir valider leurs causes, et les avocats, très-occupés de leurs causes, n'osent pas laisser l'audience un instant. Ont-ils un mots à dire à leurs clients ou à leurs huissiers, ils sont bien aises, tout en veillant aux causes qui passent rapidement, de se consulter avec leurs clients sur un point oublié dans un procès qui va être appelé, ou de donner des instructions à leurs huissiers dans une affaire qui requiert célérité, privés qu'il sont d'aller à leurs bureaux pendant une longue journée. Mais son Honneur le juge Stuart vient d'en décider autrement, et il faut, paraît-il, que le barreau de Québec plie sous son sceptre de fer. Dans le terme qui vient de finir, M. A. Hearn, *cer.*, avocat, avait des instructions particulières à donner à son huissier, David Blanchet, et celui-ci se tenait à genoux, par respect sans doute pour la Cour, derrière son patron, pour écouter ses instructions, qui étaient dites à voix basse. Son Honneur le juge Stuart, contrarié par le bruit qui se faisait dans la Cour, se redressa sur son siège, et d'une voix aigre et gesticulant, ordonna qu'on fasse silence, et ses yeux avides d'une victime cherchent un Canadien sur qui il pourra faire main basse, lorsque ses regards, comme deux tisons ardents, s'arrêtent sur le pauvre Blanchet. Patrick Ford, un huissier costumé de la Cour, Irlandais pur sang, dévore son maître des yeux et lit de suite dans sa pensée ; il s'élança avec impétuosité vers Blanchet, qui ne proférait pas un mot, et comme un polisson et un malotru, sans dire une parole, le saisit au collet et cherche à l'entraîner. Blanchet, qui ne s'attendait nullement à un assaut aussi brutal, se penche pour entendre la dernière parole de M. Hearn, lorsqu'une voix sourde, comme celle d'un homme qui ne peut plus se contenir, part comme la foudre du banc du juge, et ordonne à Ford d'amener devant lui le malheureux qui a eu l'audace de lui résister. Son Honneur ne se possède plus ; toute sa figure est contractée, ses yeux enflammés par la colère, la bouche crispée, le teint livide et dans un état indigne d'un juge qui a le respect de soi-même, d'une voix tremblante condamne Blanchet pour mépris de cour à \$20 d'amende, ou à être emprisonné jusqu'à ce que cette somme soit payée. C'est en vain que Blanchet s'efforce de faire comprendre qu'il n'est coupable d'aucun acte reprehensible ; c'est en vain que M. Hearn s'avoue le seul coupable : son Honneur ne veut écouter personne ; il faut que la condamnation soit mise à exécution, et M. David Blanchet, un des huissiers les plus respectables de Québec, est, sans cause lé-